

X.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité publique ; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'Administration des Finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1875 est établi d'après les renseignements fournis par les Ministères que la chose concerne. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à une somme de fr. 126,540,000 »
 Au Budget voté pour l'exercice 1874, elles sont fixées à . 119,525,500 »
 Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1875. 7,216,500 »

Parmi les changements de quelque importance apportés aux évaluations de 1875, afin de les mettre mieux en harmonie avec les faits, il y a lieu de signaler, d'une part, les augmentations proposées aux articles suivants :

1° Fonds communal	fr.	1,500,000	»
2° Dépôts chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne		700,000	»
3° Recettes pour compte de tiers (chemin de fer).		2,000,000	»
4° Consignations de toute nature.		1,000,000	»
5° Articles d'argent confiés à la poste		5,000,000	»
TOTAL.		fr.	<u>10,000,000</u> »

D'autre part, deux articles qui figuraient au Budget de 1874 étant devenus sans objet, ont été supprimés, savoir :

1° Cautionnements de remplaçants	fr.	1,200,000	»
2° Agrandissement des stations communes, etc.		1,200,000	»
TOTAL.		fr.	<u>2,400,000</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici maintenant, au sujet du fonds communal, les renseignements exigés par la loi du 18 juillet 1860, qui a aboli les octrois :

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1875, les revenus du fonds communal s'éleveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1875.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(3,000,000)	. fr.	2,250,000	»		
55 p. % du produit des droits	d'entrée sur	{	les eaux-de-vie.	(1,700,000)	595,000	»
			les bières et vinaigres	(300,000)	105,000	»
			les sucres raffinés.	(1,400,000)	490,000	»
			les vins	(4,200,000)	1,470,000	»
41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes	d'accise sur	{	les eaux-de-vie indigènes (22,000,000)	7,700,000	»
			les bières et vinaigres	(14,450,000)	5,050,000	»
			les sucres	(4,800,000)	1,680,000	»
			(8,490,000)	5,480,900	»
			TOTAL. fr.	22,820,900	»

Si l'on déduit de cette somme le montant de la retenue à opérer au profit de la réserve, conformément à l'article 2, § 2 de la loi du 20 décembre 1862: s'élevant à 575,400 francs, le restant (22,247,500) n'est pas inférieur à la moyenne (21,896,000 francs) des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (1), et peut, dès lors, représenter la somme à distribuer aux communes en 1875.

Indépendamment de la retenue ci-dessus de 575,400 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1875, comprendra les intérêts à échoir en 1874, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1874, qu'on peut évaluer à 240,900 francs, soit ensemble une somme de 814,000 francs.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 on donne ci-après :

- 1^o Le décompte des revenus du fonds communal en 1875 (annexe A);
- 2^o La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe B);
- 3^o L'état de répartition des sommes attribuées aux communes qui percevaient un octroi (annexe C).

Situation
et répartition.
du fonds communal
en 1875.

Le relevé ci-après présente le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1872 à 1874 s'élèvent savoir :

En 1872 fr.	20,947,500	»
1875		22,866,935	54
1874 (prévisions).		21,875,000	»
ENSEMBLE.		65,689,435	54
MOYENNE.		21,896,478	51

soit 21,896,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTE-PART des 78 communes à octroi.			Marc le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.	Observations.	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.	Minimum	Sommes allouées au delà du minimum.	des communes sans octroi.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	
1860 (165 jours)	6,721,511 48	229,470 66	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55	5,179,059 87	17,505 75	1,295,275 22	(a)	0.58000764	9	
1861	15,255,570 57	580,657 55	"	"	14,872,952 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80	49,501 97	5,265,485 05	0.424372289	11		
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,757 95	17,326,851 16	11,558,145 80	66,214 27	5,820,068 51	0.49109101	15		
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	(b) 184,796 98	"	15,995,757 59	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80	87,451 69	4,550,159 90	0.55175900	19		
1864	16,445,952 67	"	(b) 407,240 25	"	16,056,706 42	9,747,546 79	8,003,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80	87,462 96	4,591,097 06	0.54821052	20		
1865	17,522,980 27	"	(b) 429,791 61	"	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 86	11,558,145 80	156,560 "	5,198,482 86	0.65858606	25		
1866	17,956,590 95	"	(b) 440,926 79	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,555,847 16	11,558,145 80	176,821 04	5,754,697 59	0.69425556	29		
1867	18,578,568 54	"	(b) 452,712 87	"	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80	206,566 89	6,160,942 78	0.75028086	52		
1868	17,752,716 08	"	(b) 516,546 66	"	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80	168,656 04	5,709,567 58	0.66701921	28		
1869	19,089,221 58	"	(b) 474,660 60	"	18,614,569 98	10,812,511 85	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80	262,357 95	6,794,057 25	0.75369864	54		
1870	22,592,848 40	"	(b) 570,289 27 (c) 5,022,539 15	"	19,000,000 "	10,981,753 96	9,229,513 82	20,211,067 78	11,558,145 80	294,225 62	7,147,650 58	0.77488762	57		
1871	18,946,640 94	"	(b) 462,259 78 (c) 1,465,598 84	"	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65	11,558,145 80	559,921 72	7,851,952 48	0.85148525	41		
1872	21,498,476 29	"	(b) 556,471 99 (d) 14,504 50	"	20,947,500 "	11,559,913 56	9,599,652 42	20,959,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89269565	45		
1875	25,459,041 46	"	592,105 92	"	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77	11,558,145 80	1,564,141 75	9,944,647 99	1.00098694	58		

(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1869, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764. — (b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 337). — (c) Réserve extraordinaire dont parle l'art 15 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 157). — (d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50 c^s, lors de la répartition de 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D'après l'article 13 de la loi du 15 mai 1870, le *minimum* de la somme à répartir entre les communes en 1873, qui devrait, le cas échéant, être complété par un prélèvement sur la réserve extraordinaire du fonds communal, s'élève à 21,994,875 francs. Il résulte de l'annexe A que cette somme a pu être réalisée sur les ressources du fonds communal, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à aucun prélèvement sur la réserve extraordinaire.

Le montant de cette réserve, accru des intérêts, s'élève aujourd'hui à fr. 1,797,087 79.

Quant à la réserve ordinaire, elle atteint le chiffre de fr. 5,799,515 22 (voir annexe B).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1875 sont évaluées respectivement à la somme de *cent vingt-six millions cinq cent quarante mille francs* (126,540,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1873.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautiounnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	2,000,000	
2	Cautiounnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,000,000	
3	Fonds de rémunération des miliciens.	2,000,000	
4	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000	
5	Fonds provinciaux.	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000
		Impôts recouverts par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	6,500,000
		Revenus recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	22,247,500	
7	Réserve du fonds communal	814,000	
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	500,000	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	2,500,000	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice	125,000	
13	— — — de l'Ordre judiciaire	260,000	
14	— — — du Département des Affaires Étrangères	80,000	
15	— — — des officiers de la marine de l'État	15,000	
16	— — — des pilotes.	100,000	
17	— — — du Département de l'Intérieur	110,000	
18	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000	
19	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	65,000	
20	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	170,000	
21	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	250,000	
22	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000	
23	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	800,000	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	700,000	
25	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000	
26	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	1,000,000	
27	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	700,000	
28	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	
29	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	650,000	
30	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les prélèvements revenant à la Société des Bassins houillers)	16,000,000	
31	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	500,000	
32	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	
33	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers, ou par suite d'arrangements particuliers avec eux	10,000	
	À REPORTER. fr.		62,089,500

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		62,989,500 *
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
34	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	400,000 *	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 *	
36	Fonds spécial des préemptions	40,000 *	
37	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	8,000,000 *	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	165,000 *	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	1,000,000 *	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,500 *	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
41	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	540,000 *	
42	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000 *	
43	Consignations de toute nature	10,000,000 *	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
44	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchandises	10,000 *	62,400,500 *
45	Encaissements et paiements, pour le compte de tiers	2,000,000 *	
46	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000 *	
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	60,000,000 *	
	Ministère de la Justice.		
48	Masse des détenus	215,000 *	
	Ministère des Travaux publics.		
49	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	12,000 *	
	Ministère de l'Intérieur.		
50	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 *	
51	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 *	
52	Produit du Jardin Botanique	1,000 *	
	A REPORTER. fr.		125,300,000 *

DE L'EXERCICE 1875.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		125,590,000 »
CHAPITRE III.			
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>			
53	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000 »	} 1,150,000 »
54	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
55	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
56	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	50,000 »	
57	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	10,000 »	
TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.			126,540,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1874.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(408)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1875.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1875.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1872. 3.	Exercice 1873. 4.	TOTAL. 5.	Taux. 6.	Montant. 7.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.
Café	2,250,000 »	»	2,904,583 58	2,904,583 58	75%	2,245,937 60
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	595,000 »	»	877,148 18	877,148 18	} 35%	307,001 86
Bières et vinaigres. . . (Droit de douane).	91,000 »	»	483,036 57	483,936 57		169,577 80
Vins (Droit d'accise).	1,240,000 »	» 50	4,515,848 53	4,515,849 03		1,580,547 13
Eaux-de-vie indigènes . . (Id.).	6,825,000 »	295,186 50	23,000,511 52	23,385,697 82		8,184,994 27
Bières et vinaigres. . . (Id.).	4,900,000 »	102 16	15,553,373 85	15,553,476 01		5,443,716 61
Sucres . . (Droits de douane et d'accise).	2,100,000 »	5,310 45	6,474,005 40	6,479,614 94		2,267,805 23
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	15,751,000 »	300,808 61	50,994,915 94	(a) 51,295,722 55	35%	17,953,502 90
Postes	3,075,000 »	582,256 57	7,532,633 11	(b) 7,914,860 68	41%	3,245,096 57
TOTAL GÉNÉRAL.	21,076,000 »	683,045 18	61,522,130 63	62,205,175 81	23,444,537 16
Recettes constatées après la répartition définitive de 1852						14,504 30
						TOTAL. 23,459,041 46
1 p. 0/0 sur les sommes ci-dessus (A et B) à verser à la réserve						592,105 92
						RESTE A RÉPARTIR. 22,866,935 54

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1873).

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1874, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1872, un solde disponible de fr.	171,925 12
<i>Recettes.</i> Prélèvement ordinaire (1 p. %) sur les recettes du fonds communal de 1872 (1) 530,976 29	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1873, d'un capital nominal de 124,200 francs de la Dette publique, à 2 1/2 p. %, ci	3,103 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique à 4 p. %, ci	119,384 »
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 1,823,050 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, ci	82,037 24
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 222,000 francs de la Société du Crédit communal, à 4 1/2 p. %, ci	9,990 »
TOTAL DES RECETTES. fr.	937,417 65
<i>Dépenses.</i> Prix d'achat d'un capital nominal de 697,700 francs de la Dette publique, à 4 1/2 p. % . fr.	715,142 50
Bonification de deux mois et vingt-huit jours d'intérêts échus	7,674 70
	722,817 20
SOLDE DISPONIBLE. fr.	214,600 45

(1) Y compris la somme de fr. 14,504 30 c^t montant des recettes constatées après la répartition définitive du fonds communal de 1872.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

La réserve ordinaire du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital.	{	1865 à 1872	fr.	4,296,187 10	
		1873	(¹)	577,601 62	
					<u>4,873,788 72</u>
Intérêts . . .	{	1864 à 1872	fr.	718,884 96	
		1873	(²)	206,841 54	
					<u>925,726 50</u>
			TOTAL.	fr.	<u>5,799,515 22</u>

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

Recettes. D'après le décompte annexé du Budget des Recettes et des dépenses pour ordre de l'exercice 1874, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1872, un solde disponible de fr. 35,536 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 888,400 francs de la Dette publique, à 4 p. % fr. 35,536 »

Semestres d'intérêts échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1873, d'un capital nominal de 54,300 francs de la Dette publique, à 4 ½ p. % fr. 1,543 50

TOTAL DES RECETTES. fr. 72,615 50

Dépenses. Prix d'achat d'un capital nominal de 54,300 francs de la Dette publique, à 4 ½ % fr. 55,157 50 }
Bonification de deux mois et vingt-huit jours d'intérêts échus 377 30 }
fr. 55,534 80

SOLDE DISPONIBLE. fr. 37,080 70

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital (1870)	fr.	3,022,559 13
Intérêts.	{	1871-1872.	fr. 178,109 65
		1873.	(³) 62,017 85
			<u>240,127 50</u>
			3,262,686 63
Prélèvement au profit du fonds communal			1,465,598 84
		RESTE.	fr. <u>1,797,087 79</u>

(¹) Déduction faite d'une somme de fr. 14,504 30 c^s montant de recettes constatées après la répartition définitive de 1872 et qui a été versée à la réserve.

(²) Déduction faite d'une somme de fr. 7,674 70 c^s pour deux mois et vingt-huit jours d'intérêts bonifiés sur le capital de 697,700 francs.

(³) Déduction faite d'une somme de fr. 377 30 c^s pour deux mois et vingt-huit jours d'intérêts bonifiés sur le capital de 54,300 francs. — La somme de fr. 62,017,85 c^s comprend les intérêts, s'élevant à fr. 25,315 65 c^s, échus au 31 décembre 1873, sur les sommes versées à la Caisse d'épargne.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme
de fr. 22,866,935 54 c pour l'année 1873.*

N ^o D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1830. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nienport	13,662 58	23,576 27	»	23,576 27
2	Termonde.	51,486 36	82,117 02	»	82,117 02
3	Gand	1,140,544 12	1,549,051 »	»	1,549,051 »
4	Malines.	220,785 93	297,238 08	»	297,238 08
5	Arlon	57,849 91	50,914 47	»	50,914 47
6	Ostende	158,727 04	180,507 21	»	180,507 21
7	Lokeren	66,707 54	86,732 33	»	86,732 33
8	Hasselt.	71,014 21	91,103 80	»	91,103 80
9	Turnhout.	50,859 02	64,900 »	»	64,900 »
10	Bruges.	351,008 42	445,684 61	»	445,684 61
11	Saint-Nicolas.	117,197 84	144,157 27	»	144,157 27
12	Mons	259,464 27	317,815 50	»	317,815 50
13	La Bouverie	11,598 32	14,192 33	»	14,192 33
14	Liège	1,044,667 51	1,267,362 98	»	1,267,362 98
15	Lierre.	60,637 18	82,582 34	»	82,582 34
16	Louvain	289,407 34	340,740 50	»	340,740 50
17	Verviers et Hodimont	246,735 77 24,128 10	314,641 67	»	282,551 37 32,090 30
18	Tournai	255,481 07	294,761 71	»	294,761 71
19	Frameries.	24,434 93	24,996 86	»	24,996 86
20	Ypres	111,346 10	114,011 23	»	114,011 23
21	Bruxelles	2,867,947 38	2,863,166 07	5,064 36	2,868,230 43
22	Maeseyck.	14,250 84	14,180 65	71 60	14,252 25
23	Furnes.	30,151 37	29,761 93	372 41	30,134 34
24	Menin	43,135 03	41,662 70	1,494 61	43,137 31
25	Namur	225,267 60	214,715 74	10,574 09	225,289 83
26	Huy	76,373 15	72,242 06	4,138 63	76,380 69
	A REPORTER.	7,863,018 05	9,022,618 07	21,715 70	9,044,334 67

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant aux COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	7,863,018 05	9,022,618 97	21,715 70	9,044,554 07
27	Poperinghe.	43,362 61	40,536 05	3,050 26	43,366 89
28	Audenarde	37,109 25	54,591 32	2,611 58	37,202 90
29	Courtrai.	176,540 79	165,798 76	12,565 45	176,504 19
30	Lessines.	23,448 68	21,566 92	1,884 07	23,450 99
31	Diest.	45,112 "	40,998 58	4,117 87	45,116 45
32	Tirlemont	78,264 35	70,034 07	8,257 98	78,272 05
33	Alost.	104,698 68	92,492 99	12,216 02	104,709 01
34	Dinant	45,921 97	58,000 "	7,926 50	45,926 50
35	Saint-Trond	54,224 07	44,489 "	9,740 42	54,229 42
36	Ath	55,552 70	44,795 98	10,542 18	55,558 16
37	Tongres.	44,696 74	35,696 36	9,004 79	44,701 15
38	Philippeville	7,043 24	6,242 72	1,701 30	7,044 02
39	Quaregnon	36,367 77	27,659 42	8,711 94	36,371 36
40	Herenthals	14,752 86	11,118 41	3,615 00	14,754 31
41	Charleroi	98,758 66	70,585 17	28,183 24	98,768 41
42	Dixmude	26,132 40	18,500 "	7,634 98	26,134 98
43	Blankenberghe.	10,985 33	12,000 "	4,085 01	10,985 01
44	Spa	48,551 52	34,094 "	14,462 11	48,556 11
45	Anvers	2,003,864 18	1,350,578 98	653,482 97	2,004,061 95
46	Renaix	48,379 50	32,102 62	16,281 75	48,384 37
47	Aerschot	17,092 05	11,515 51	6,178 27	17,093 78
48	Nivelles.	57,014 88	36,410 "	20,610 51	57,020 51
49	Stavelot	17,673 57	11,250 60	6,444 71	17,675 31
50	Grammont.	44,856 48	26,725 "	17,935 80	44,660 80
51	Gheel.	24,953 85	14,822 54	10,133 77	24,956 31
52	Ninove	26,236 50	15,000 "	11,239 09	26,259 09
53	Dour	31,024 29	17,864 55	13,962 86	31,027 41
54	Péruwelz	39,696 46	21,151 96	18,548 42	39,700 38
55	Mariembourg	3,487 19	1,700 10	1,697 53	3,487 54
56	Herve.	19,180 51	9,651 88	9,530 52	19,182 40
57	Wavre	33,779 45	15,690 20	18,092 58	33,782 78
58	Jodoigne.	21,471 18	9,494 35	11,078 95	21,473 30
59	Rœulx	11,643 10	4,900 "	6,854 34	11,644 34
60	Pâturages	28,450 98	12,179 35	16,285 45	28,462 80
	A REPORTER.	11,250,908 76	11,420,616 85	1,011,942 80	12,452,550 74

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1872. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT.	11,250,908 76	11,420,616 85	1,011,942 89	12,432,559 74
61	Binche	54,422 94	14,610 "	19,816 54	54,420 54
62	Gembloux	15,005 06	6,500 "	8,705 14	15,005 14
63	Roulers	60,067 86	24,749 "	55,524 79	60,075 79
64	Soignies	35,420 57	12,500 "	20,925 87	35,425 87
65	Basle	14,017 59	5,044 15	8,974 84	14,018 97
66	Leuze.	54,195 98	12,157 12	22,060 24	54,197 56
67	Hornu	25,246 21	8,746 09	16,502 61	25,248 70
68	Beaumont	15,644 "	4,625 "	9,022 55	15,645 55
69	Vilvorde.	51,555 56	9,948 46	21,610 01	51,558 47
70	Enghien.	25,582 05	7,500 "	16,084 54	25,584 54
71	Wasmès.	54,781 55	10,751 57	24,055 21	54,784 78
72	Tamise	51,175 11	8,666 01	22,511 28	51,178 19
73	Fontaine-l'Évêque	19,157 70	3,455 "	15,684 58	19,159 58
74	Bouillon.	9,825 57	1,540 99	8,479 55	9,826 54
75	Bastogne	9,550 86	1,246 80	8,084 92	9,551 78
76	Chimay	19,580 15	2,459 00	16,922 16	19,582 06
77	Jemappes et Fleu	57,660 91 8,978 48	2,505 92	44,560 08	57,695 65 2,979 57
78	Eecloo	54,426 15			1,540 "
	Communes à octroi	11,740,588 24	11,558,145 80	1,564,141 75	12,022,287 55
	Communes sans octroi	9,944,578 55	"	9,944,647 09	9,944,647 09
	TOTAL GÉNÉRAL.	21,684,966 77	11,558,145 80	11,508,789 74	22,866,955 54

Marc le franc de la répartition en 1875 1.0000986945

en 1872 0.8926956500

En plus en 1875 0.1074050445 ou 12 p. %.

Le Ministre des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1875.

J. MALOU.

Bruxelles, le 2 février 1874.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1875.

ANNEXE D.

Relevé des sommes payées en 1872 aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES rattachées.	Observations.
Chemin de fer des Bassins Houillers	5,845,646 42	
— Belge-Rhénan	280,710 07	
— Louis de Hesse	54,790 48	
— Goole-Steam Shipping	15,717 86	
— Agence continentale et Anglaise	42,966 16	
— Braine-le-Comte à Gand	839,777 37	
— État Néerlandais	241,268 09	
— Nord-Français	1,356,525 72	
— Nord-Belge	829,264 54	
— Liège à Maestricht	129,125 17	
— Anvers à Gand (par Saint-Nicolas).	6,506 40	
— Chimay	55,588 94	
— Dendre et Waes.	1,954,095 81	
— Cock Steam Ship	781 95	
— Lierre à Turnhout	2,057 85	
— Manchester Sheffield and Lincolnshire	527 08	
— Bruxelles à Lille.	641,526 09	
— Luxembourg	985,127 25	
— Jurbise à Tournai	659,989 .	
— Jonction Belge-Prussienne	68,887 29	
— Société Autrichienne	2,151 50	
— Plateaux de Herve	21,081 15	
— North Western Railway	418 81	
Télégraphes. — Office français	505,094 99	
— — anglais	595,905 17	
— État néerlandais	26,591 51	
— Lierre à Turnhout	971 64	
Emploi du matériel { Malines à Terneuzen	4,000 62	
{ Pepinster à Luxembourg	122,649 79	
{ Gand à Bruges	1,855 60	
{ Société d'exploitation	95,184 47	
Restitution de la somme versée pour compléter la part nette garantie à l'État pour l'année 1871, par les Bassins Houillers (art. 49 de la convention du 25 avril 1870).	105,772 60	
TOTAL	15,115,934 02	

(416)